



Rapport sur la situation en matière de développement durable

2016



Sommaire

Édito	3
Le développement durable et le climat	4
Le climat en Savoie	4
L'état d'avancement du Plan Climat	6
Bilan des émissions de gaz à effet de serre	8
Les 5 priorités 2016 pour le Département	10
Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique	11
Encourager l'écomobilité	15
Soutenir la filière bois	18
Développer les circuits courts et soutenir une alimentation de qualité	20
Promouvoir les achats socialement et écologiquement responsables	24
Autres engagements du Département sur le développement durable	27
Soutenir la parité entre les hommes et les femmes	28
Préserver la biodiversité	30
Limiter la production de déchets	32
Préparer le Lyon Turin et accompagner le réseau ferroviaire	33
Promouvoir la lecture publique	34
Léguer aux générations futures un patrimoine de qualité	35
Préserver la santé de tous les savoyards	37
CAP Savoie et le développement durable	39
La direction des collèges	40
La direction des systèmes d'information	42

Elaboration : Camille JEANNENOT

Comité de lecture : Bernard BARNEOUD, Gérard ORDOVINI, Hélène GRUSLET, Laure GUIGUE, Stéphane LASCOURS, Annick MERAND, Nuria MARQUET, Josiane GILITOS

Mise en forme : Catherine CUDEL - Crédits photos : Fotolia / Département de la Savoie - Catherine Cudel

Édito

L'institution départementale fait face aujourd'hui à de multiples défis : raréfaction des ressources, limite budgétaire, réforme territoriale, changement de système d'élections. L'histoire montre que les périodes de mutation peuvent apporter un mieux vivre et une amélioration de l'efficacité des organisations, pour autant qu'elles soient accompagnées positivement. La réponse évidente pour le Département est la promotion d'une politique de développement durable. C'est un **engagement collectif** qui implique les élus, les agents et les partenaires.

Cette volonté politique forte s'illustre notamment par le **renouvellement volontaire de notre Plan Climat** en 2016.

Cet engagement irrigue l'ensemble des politiques et domaines d'action. **Son caractère transversal** contribue à la cohérence globale et donne du sens aux actions menées en matière d'environnement, de développement économique et de cohésion sociale.

Depuis plusieurs années, une **dynamique vertueuse** est lancée au Département. Ainsi, la prise en compte du développement durable dans les cultures professionnelles se diffuse peu à peu.

Depuis quatre ans, *le rapport sur la situation en matière de développement durable* présente **un point sur les avancées réalisées.**

« L'objectif de ce document est d'**illustrer notre politique de développement durable, en présentant des réalisations concrètes, emblématiques du travail mené dans l'ensemble des directions.** »

Pour 2016, les élus de la Deuxième commission ont fixé **5 priorités** :

- promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique
- encourager l'écomobilité
- soutenir la filière bois
- développer les circuits courts et soutenir une alimentation de qualité
- promouvoir les achats socialement et écologiquement responsables

Ce rapport a pour ambition de mettre particulièrement en lumière les actions portées autour de ces cinq thématiques, mais il est également l'occasion de mettre en avant d'autres politiques et actions portées cette année, qui concourent aux objectifs de développement durable.

2016 a aussi été l'occasion d'intégrer l'axe développement durable comme l'un des 4 objectifs de la démarche **CAP Savoie**. Deux directions ont été retenues pour approfondir et se questionner sur l'ensemble de leurs actions et interventions, pour toujours oeuvrer vers un développement plus durable : la Direction des systèmes d'information et la Direction des collèges.

La construction du rapport est un **exercice transversal qui mobilise tous les services**. L'implication grandissante **des agents et des élus** doit être soulignée. Ainsi, dans les engagements forts à retenir pour cette année 2016, je tiens à saluer l'investissement particulier de la Direction des bâtiments et moyens généraux, qui a œuvré pour l'exemplarité du Département.



Annick Cressens
Elue Déléguée
au développement durable
et à l'aménagement numérique

Le développement durable et le climat en Savoie

Le climat en Savoie

L'évolution climatique depuis 1959 en Savoie et dans les Alpes se caractérise principalement par un **réchauffement des températures**.

Selon l'Observatoire savoyard du changement climatique et Météo-France :

- **+2°C** depuis 1950 en Savoie et sur les Alpes, soit deux fois plus que la moyenne mondiale, avec une **brusque accélération** à la fin des années 1980.
- les **vingt années les plus chaudes** sont toutes situées après 1989, les 2/3 après l'an 2000 (cf. graphique ci-dessous).
- Depuis 30 ans, on ne mesure que des **records de chaleur**, et aucun de fraîcheur.

« Y'a plus de saison ! »

Avec ce réchauffement, sont enregistrés davantage de journées chaudes, de canicules estivales et de redoux hivernaux. La saisonnalité semble parfois « cassée » avec **des enchaînements météorologiques très brusques** (augmentation de la variabilité météorologique).

Une tendance à la « méditerranéisation » du climat.

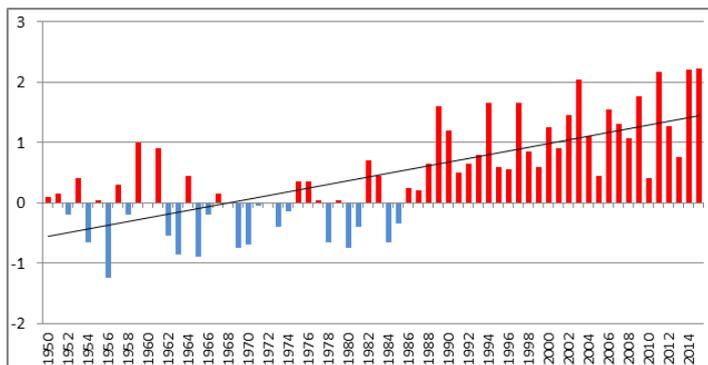
L'augmentation des températures entraîne celle de l'évapotranspiration, c'est-à-dire l'évaporation et l'absorption de l'eau de pluie par la végétation. Concernant les précipitations, il n'existe aucune tendance à la hausse ou la baisse sur le long terme, mais depuis 2003

apparaissent de manière régulière **des phénomènes plus extrêmes**, comme des sécheresses marquées ou au contraire des épisodes très pluvieux.

C'est, à l'heure actuelle, l'un des impacts les plus sensibles du réchauffement. On parle dès lors de « méditerranéisation » du climat.

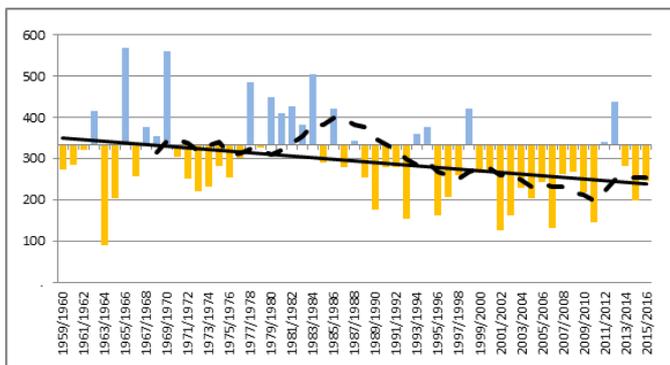
Moins de neige en moyenne montagne.

Le réchauffement des températures provoque une remontée de la limite pluie-neige. Les relevés enregistrent des baisses de cumuls de neige d'environ 30 à 40 % vers 1 000 mètres, et de 20 à 25 % vers 1 500 mètres, en moyenne entre les années avant et celles après 1988. Au-dessus



Evolution des températures à Bourg-Saint-Maurice entre 1950 et 2015.

Écarts des températures moyennes annuelles par rapport à la normale 1961/1990. Sources : Météo-France, traitement ASADAC-MDP



Evolution des cumuls de neige de la saison hivernale (nov. - avril) à Peisey-Nancroix (1350 mètres, moyenne montagne) de 1959/1960 à 2015/2016

Sources : Météo-France, traitement ASADAC-MDP



de 1 800 mètres, les observations ne montrent pas de diminution. Par contre, la multiplication des périodes de redoux ou de chaleurs précoces, notamment en mars et avril, provoque une fonte plus rapide du manteau neigeux à toute altitude.

Face à l'exposition du territoire au changement climatique, des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

L'ensemble de ces modifications climatiques impactent déjà, de manière mesurée et diffuse, l'environnement et les activités humaines en Savoie. Demain, si la tendance se poursuit, cette pression pourrait s'accroître, se traduisant notamment par **une tension accrue sur la ressource en eau, la poursuite de la fonte des glaciers, une diminution de l'enneigement surtout en basse altitude, l'augmentation des risques naturels, la modification des écosystèmes et du rythme végétatif, le développement des espèces exotiques envahissantes, la transformation des paysages, etc.** L'agriculture et le tourisme, comme le secteur de l'énergie, sont des activités qui dépendent fortement des ressources naturelles. Dans le cadre de ces changements environnementaux, leur gestion pourrait se complexifier.

Il existe différentes stratégies positives et innovantes pour

limiter le réchauffement « bien en-deçà de 2°C » comme le prévoit l'Accord de Paris sur le climat (2015). Ces stratégies d'adaptation et d'atténuation permettront de diminuer la vulnérabilité de notre territoire et de développer sa résilience et son attractivité.

Pour répondre à ce défi, la marche à suivre est de réduire notre consommation d'énergie fossile et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en se lançant dans une nouvelle gestion de l'énergie. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental de la Savoie a engagé un plan d'actions volontaire et ambitieux.



« *La Gioconda Carmina* »
Huile sur toile, 2011. 65 x 92 cm
«Comment diras-tu à tes petits-enfants que tu savais et que tu n'as rien fait ?»
Collection du Musée Savoisien



Propos rédigés par Christophe Chaix, ASADAC-MDP, en charge de l'Observatoire savoyard du changement climatique. Il a pour mission d'observer et de suivre des indicateurs sur l'évolution du climat et ses impacts locaux, les gaz à effet de serre, et de participer à la mise en place de stratégies et d'actions d'adaptation et d'atténuation à l'échelle de nos territoires. L'observatoire est piloté par ASADAC-MDP, présidé par Marie-Claire Barbier, et soutenu par le Département et les collectivités savoyardes.





L'état d'avancement du Plan Climat

L'entrée en vigueur de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 -dite loi NOTRe – puis de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a ôté au Département l'obligation de réaliser un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Il reste cependant soumis à l'obligation de réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (voir ci-après), ainsi qu'un plan d'action d'atténuation de ces émissions. Malgré la fin de l'obligation, et conscients de la plus-value qu'apporte cette démarche, **les élus du Département ont choisi de poursuivre une démarche de Plan Climat volontaire en 2016.** Le plan d'action a été ajusté pour s'adapter à ce nouveau contexte.

Il en parle :

Gérard ORDOVINI, chef du service déchets / énergie, Direction environnement et paysage

2016 est une année de transition au regard de l'évolution réglementaire, mais aussi de la mise en œuvre du plan d'actions. Depuis 2013, ce sont les actions « faciles » qui ont été réalisées. Il reste à développer des actions plus complexes comme par exemple travailler sur l'efficacité énergétique du bâti. Il est toutefois important de rappeler que le Plan Climat n'est pas une finalité en soi, mais un sujet qui doit être intégré dans l'ensemble des projets, dans la façon de les concevoir, de les porter, de les suivre. L'enjeu, c'est aussi d'améliorer l'efficacité de l'action départementale tout en anticipant les contraintes réglementaires, en réduisant les charges et en respectant l'impératif de maintenir le réchauffement climatique en dessous de la barre des 2°C en Savoie.



Le Plan climat en chiffres :

3 axes
12 orientations
37 actions
24 pilotes d'action
2 500 agents concernés



Le nouveau plan climat du Département est décliné en 3 axes et 12 orientations.

Axe 1

Des services départementaux sobres et propres en énergie

Orientation 1 : construire, réhabiliter et gérer durablement le patrimoine bâti

Orientation 2 : adopter un modèle de gestion des moyens compatible avec la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

Orientation 3 : déployer une politique de dématérialisation des procédures et de gestion éco-responsable du matériel informatique

Axe 2

Des compétences exercées sur la voie de la transition énergétique

Orientation 4 : gérer le réseau routier départemental en maîtrisant les consommations d'énergie et les émissions de GES

Orientation 5 : renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques dans l'intervention départementale en matière d'action sociale

Orientation 6 : développer une restauration collective sobre en carbone accompagnée d'une démarche éducative

Orientation 7 : se déplacer plus sobrement tout en maintenant la qualité du service rendu et en préservant la qualité de l'air

Orientation 8 : favoriser l'accès de tous à la culture dans une démarche écoresponsable

Axe 3

Des politiques volontaristes mobilisant le territoire sur les enjeux climat-air-énergie

Orientation 9 : investir durablement dans le soutien aux collectivités pour la réalisation de projets structurants d'aménagement du territoire

Orientation 10 : accélérer la rénovation énergétique de l'habitat privé

Orientation 11 : encourager les initiatives territoriales favorisant l'amélioration de la qualité de l'air

Orientation 12 : informer, sensibiliser et mobiliser les jeunes, les citoyens et les collectivités locales aux enjeux climat-air-énergie

Ces orientations se déclinent en **37 actions**.

- 10 actions prévues au plan initial ont été abandonnées ou fusionnées au titre du nouveau plan
- **1 action nouvelle** : Intégrer la problématique de l'adaptation au changement climatique dans la conception et la gestion des espaces verts
- **37 % des actions sont en vitesse de croisière**, comme par exemple :
 - développer une stratégie favorisant les modes de déplacements doux dans la gestion du patrimoine routier,
 - renforcer l'action du guichet unique pour la maîtrise de l'énergie sur le territoire,
 - développer le télétravail.
- **63 % des actions sont à renforcer**

Les actions du plan climat sont matérialisées dans ce rapport par ce pictogramme :





Bilan des émissions de gaz à effet de serre

2015 : 31 568 tonnes équivalent CO₂

Depuis la mise en place du calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Département (premier bilan en 2011), une tendance à la hausse a été observée la première année, puis une baisse en 2013 et 2014, et une reprise à la hausse en 2015 (+3,3 %).

En 2015, la collectivité se situe donc à 13,5 % d'émissions de GES de plus que l'objectif fixé (-20 % entre 2011 et 2020).

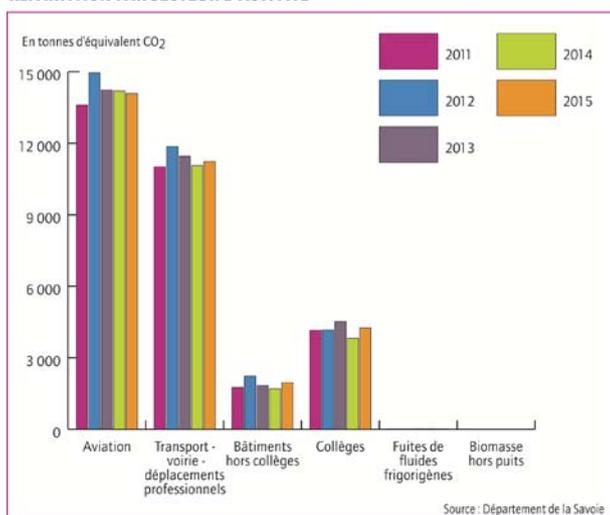
La tendance observée en matière d'atténuation des émissions est principalement due aux consommations énergétiques sur les bâtiments (+7 % entre 2011 et 2015). Les actions mises en place sur ce secteur mettront du temps à faire infléchir durablement cette tendance.

Pourtant, certaines actions portent déjà leurs fruits : ainsi, la tendance observée à la baisse des émissions de GES induites par les déplacements professionnels (2014 et 2015) montre que les actions engagées dans le cadre du plan de déplacement ont un réel impact.

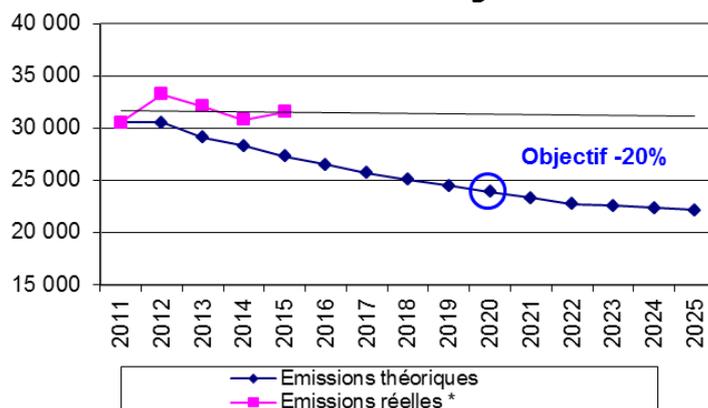
Pour mieux comprendre ces évolutions, il convient de préciser que le poids du patrimoine bâti en termes d'émissions (36 %) et le taux d'effort de réduction à réaliser au regard de l'objectif global (54 %) sont considérables. Autre élément d'importance, ce bilan est calculé sur la base des consommations énergétiques des bâtiments et des consommations de carburant pour l'activité transport (transport, voirie, déplacement) ; il ne prend donc pas

en compte les émissions indirectes, et par conséquent, ne permet pas de mesurer l'efficacité des politiques qualitatives et de préservation de l'environnement et de la santé (par exemple : lutte contre le gaspillage alimentaire, nettoyage écologique, zéro phyto, entretien de la voirie raisonnée...).

**EMISSIONS DE GES DU DEPARTEMENT DE 2011 A 2015
REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE**



Evolution émissions globales







Les 5 priorités 2016 pour le département

Le développement durable est un domaine vaste et complexe. Début 2016, les élus ont souhaité réaffirmer des priorités parmi l'ensemble du champ offert.

Elles sont directement en prise avec les compétences du Département. Elles ont pour vocation de donner un cap aux agents et de conforter les projets engagés.

Ces cinq priorités sont les suivantes :

- **Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique**
- **Encourager l'écomobilité**
- **Soutenir la filière bois**
- **Développer les circuits courts et soutenir une alimentation de qualité**
- **Promouvoir les achats socialement et écologiquement responsables**

Ce rapport est largement consacré à la présentation des actions engagées sur ces priorités. Cette partie met en lumière l'avancement des projets menés.



Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique



L'amélioration de la performance énergétique du bâti départemental

Le Département possède un **demi million de mètres carrés de bâtiments**. Ce patrimoine, hérité en majorité des décentralisations successives, pèse lourd dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. Or, sa rénovation sur le plan énergétique s'ajoute à d'autres contraintes, comme le désamiantage ou la mise aux normes d'accessibilité. Les services de la Direction des bâtiments et moyens généraux ont engagé en 2016 des efforts significatifs pour améliorer la performance thermique et le confort des bâtiments.

Afin d'améliorer la performance des missions des chargés d'opérations, une journée de sensibilisation sur la prise en compte du développement durable dans les opérations de construction et de rénovation du patrimoine bâti a été organisée le 26 septembre 2016. Les participants ont travaillé sur les thématiques énergie, déchets, eau, gestion des espaces extérieurs, stationnement et intégration des clauses sociales dans les marchés, au regard notamment de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Il en parle :

Damien CAYER BARRIOZ, chargé d'opérations, service constructions publiques, Direction des bâtiments et moyens généraux

Le service construction travaille d'abord sur la performance énergétique lors des opérations de restructuration ou d'extension de bâtiments. Le Département vise une performance énergétique de 60 kwh/m².an_{ep} (performance correspondant à celle utilisée par la norme BBC – bâtiment basse consommation). C'est sur ces bases qu'ont été réalisées la restructuration et l'agrandissement des collèges Le Bonrieu à Bozel, Les Frontailles à Saint-Pierre-d'Albigny, ainsi que le nouveau centre d'exploitation (CE) de Bozel.

Le deuxième axe de réduction des consommations d'énergie et d'amélioration du confort d'usage des bâtiments est l'installation de systèmes de régulation de chauffage performants. Ils permettent en effet un pilotage et un suivi plus fins du système de chauffage. Plusieurs opérations ont été réalisées en 2016 :

- au collège Jovet à Aime pour 81 500 €,
- au collège Jules Ferry à Chambéry pour 15 000 € (rénovation d'une sous-station),
- au CE du Chatelard (rénovation complète de la chaufferie, y compris la régulation) pour un montant de 68 000 €,
- au CE de Valloire pour 28 000 €.

D'autres opérations sont également menées pour améliorer la performance des systèmes de chauffage, comme le débouage et la mise en place de filtres à particules sur l'installation de chauffage de la cité scolaire de Bourg-Saint-Maurice pour un montant de 57 000 €.

Enfin, le troisième axe de travail porte sur le renouvellement des systèmes de chauffage en réfléchissant au choix de l'énergie la mieux adaptée.

En 2016, le collège Perrier de La Bâthie à Ugine sera raccordé au chauffage urbain. Au CE de la Rochette, le gaz remplace désormais le fioul.



Les utilisateurs doivent être sensibilisés pour utiliser mieux les équipements mis à leur disposition. Afin de répondre à cette nécessité, **une opération de sensibilisation sur plusieurs bâtiments administratifs et collèges** va être menée en 2017. Accompagnée par l'Association savoyarde pour le développement des énergies

renouvelables (ASDER), il s'agira de mettre en place des mesures de sobriété. L'enjeu est d'économiser 5 % de la facture par un suivi régulier des consommations d'énergie et la sensibilisation des usagers du bâtiment.

La Direction travaillera à partir de 2017 sur l'actualisation du diagnostic du patrimoine, avec notamment la

mise en place d'outils de mesure des consommations énergétiques.

Des LED dans les tunnels de Savoie.

Le Service exploitation de la Direction des routes a engagé **une stratégie d'optimisation des consommations d'énergie. Une analyse des consommations est réalisée par point de raccordement et les contrats ont été revisités à l'occasion de l'ouverture du marché de la fourniture d'énergie.**

Pour mémoire, sur les 29 tunnels que compte la Savoie, une dizaine est éclairée.

Des dispositifs économes, à base de LED, seront étudiés de près à l'occasion des rénovations

progressives de l'éclairage des tunnels de Savoie.



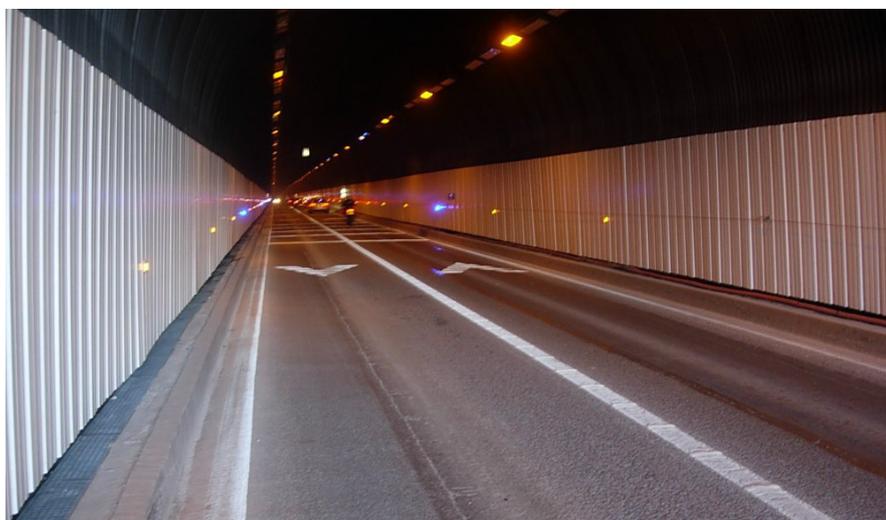
Cette option a déjà été prise pour le tunnel du Chat et sa galerie de sécurité. Actuellement en travaux, **ils seront entièrement éclairés grâce à cette technologie.**

En fonction des enjeux locaux de sécurité, **un dispositif de perception lumineuse des cyclistes à base de LED pourra être choisi**, comme cela est envisagé dans le tunnel du Villaret du Nial.

la durée de vie des lampes à LED est largement supérieure à celle des autres technologies : jusqu'à 40 000 h contre 1 000 h pour les lampes à incandescence et 10 000 h pour les lampes fluocompactes.

Ainsi, l'achat et le remplacement d'une lampe LED sont moins fréquents, ce qui améliore la rentabilité de l'investissement.

Par ailleurs, les lampes à LED ont une efficacité énergétique nettement supérieure aux lampes classiques.





L'extinction de l'éclairage public sur les routes départementales.

Historiquement, hors agglomération, les aménagements routiers incluaient fréquemment l'éclairage de sections de routes et notamment des carrefours. Lors du transfert de compétences de l'Etat au Département, celui-ci a donc hérité de ces dispositifs d'éclairage public. Or, depuis plusieurs années, le Département s'interroge sur la pertinence de ces équipements pour plusieurs raisons :

- le coût,
- la pollution lumineuse engendrée,
- la sécurité des usagers,
- les économies d'énergie



Il en parle :

Alain BAUDET, chef du service exploitation,
Direction des routes



Pour s'engager dans une démarche d'extinction de l'éclairage public, il fallait vérifier l'impact en matière de sécurité routière. Après des recherches avec l'appui du Service entretien et sécurité, il s'avère que l'éclairage public en rase campagne n'apporte pas de plus-value sur le plan de la sécurité routière. En fonction des conditions météorologiques, il peut même réduire la perception des autres usagers : par exemple, en cas de brouillard, l'éclairage public atténue la visibilité des phares des véhicules qui arrivent en sens inverse.

En 2012 et 2013, chaque carrefour éclairé a été vérifié afin de déterminer l'opportunité d'un transfert aux collectivités directement concernées par un enjeu d'éclairage public.

*Durant l'été 2015, le Département a procédé à l'extinction de ses **450 points lumineux**.*

Peu de réactions ont été enregistrées. Au cas par cas, le Département apporte une réponse en partenariat avec les collectivités locales.

La prochaine étape sera la dépose du matériel.

*Cette action permettra à terme de générer **20 000 € d'économie par an**, tant en consommation d'électricité qu'en maintenance.*

La lutte contre la précarité énergétique.

En 2015, la **Délégation territoriale de Tarentaise a mis en place, en partenariat avec l'Association du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV), une plateforme de lutte contre la précarité énergétique.** Sa mise en place à titre expérimental, d'octobre 2015 à mars 2016, a permis à 24 ménages d'être accompagnés pour diminuer leur consommation d'énergie, et aux travailleurs sociaux de porter un autre regard sur le logement. Les ménages ont bénéficié de deux visites à domicile : l'une

pour dresser un diagnostic sur la situation sociale et financière du ménage, optimiser les aides existantes et pour relever les problèmes dans le bâti (moisissures, mauvaises isolations, fuites d'eau, etc.) ; l'autre pour bénéficier de l'installation d'équipements économes en énergie et apprendre, par des gestes simples, à réduire la facture d'énergie. Certains ménages ont réalisé jusqu'à 300 € d'économie.





Soutien des démarches territoriales de sobriété énergétique à travers les Contrats territoriaux de Savoie.

Le Département finance la **mission de conseil en énergie partagée**, menée par l'ASDER auprès de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) à hauteur de **27 126 € sur 3 ans**. Sur ce territoire, il finance également des actions de sensibilisation pour un montant de 5 743 €.

Il en parle :

Eric LARUAZ, chargé de mission développement territorial, Direction des politiques territoriales

Le Département, via les Contrats territoriaux de Savoie (CTS), soutient les démarches de Territoire à énergie positive (TEPOS)¹. Il apporte **une aide à l'ingénierie sur les territoires**. Par exemple, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Arlysère est financé à hauteur de **13 500 €** pour son poste de chargé de mission en 2016.

Le Département a également cofinancé une étude sur le potentiel en énergies renouvelables en Chartreuse pour un montant de 8 272€.

Il soutient aussi la Plateforme « Formation & Evaluation » de l'INES à hauteur de 219 850 € en 2016, dont 100 000 € spécifiquement dirigés vers une mission d'accompagnement des territoires TEPOS.



¹ Un Territoire à énergie positive (TEPOS) est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales («100% renouvelables et plus»). La marque TEPOS est déposée par le CLER, réseau pour la transition énergétique. La démarche TEPOS n'est ni réglementaire, ni normée. Elle fait l'objet d'une reconnaissance par le réseau territoire à énergie positive. En Savoie, Chambéry Métropole, le Parc des Bauges et l'Assemblée de pays Tarentaise Vanoise portent un TEPOS.

Réforme des règlements d'aide du Département pour mieux prendre en compte la performance énergétique.



Elle en parle :

Nathalie de TREGLODE, chef de service développement local et économie, Direction des politiques territoriales



Le 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a pris la décision de ne rendre éligibles aux aides du Fonds d'aide aux équipements des Communes (FDEC) que les opérations de grosses rénovations d'ensemble qui répondent par lot à la norme Bâtiment Basse Consommation. C'est un pas de plus vers l'efficacité énergétique du patrimoine public. Auparavant, seules les petites rénovations étaient soumises à cette éco-condition.

Dans le cadre du FDEC, une condition a été introduite pour les travaux de rénovation de chaussées. L'objectif est d'inciter les communes à utiliser des procédés moins énergivores (enduits à la place de l'enrobé).



Encourager l'écomobilité

Depuis deux ans, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels des agents du Département connaissent une diminution. Cela montre l'impact rapide et concret des mesures prises, notamment dans le cadre du plan de déplacement. En 2017, de multiples projets devraient permettre d'accentuer encore cette tendance.

Avancement du plan de déplacement d'entreprise (PDE)

Piloté par le Service Conditions de travail, à la Direction des ressources humaines, le Plan de déplacement a été reconfiguré à l'automne 2015, à l'issue d'un diagnostic sur les déplacements professionnels. En 2016, plusieurs actions concrètes ont été développées.

Le déploiement des tickets de bus s'est poursuivi en 2016. Désormais 13 sites sont équipés. 1 500 tickets ont été mis à disposition.

En septembre 2016, 4 sessions de **formation à l'éco-conduite** ont été organisées.

Avec la restructuration du réseau de transport de Chambéry métropole, le Département a organisé **des points info-transport**, le 7 juillet à l'Esplanade et le 2 septembre sur les sites de Curial et Sainte-Rose.



mobilité, un stand d'information animé autour d'un quizz et d'un accueil-café a été proposé, puis des lots ont été remis à l'occasion du séminaire de la DT le 20 juin dernier.

Un point « info-transport » a été organisé le 2 septembre sur les évolutions du réseau de bus de l'agglomération.

Enfin, la DT teste une voiture électrique, en vue d'une affectation d'ici fin 2016.

Toutes ces actions concourent à améliorer l'offre de mobilité pour faciliter le travail des agents.

Ils en parlent :

Jacques BAUD, chef de service et **Sonia BARBOTIN**, adjointe au chef de service, Service matériel et maintenance routière (SMMR)



Le diagnostic avait fait apparaître la faible utilisation des vélos à assistance électrique, jugés trop grands et peu maniables par les utilisateurs. En 2016, le SMMR a réalisé un test de vélo avec une vingtaine d'agents volontaires. A l'issue, un cahier des charges a été adopté pour tenir compte du



besoin des agents. Quatre vélos ont ainsi été achetés et déployés au SMMR, à la Délégation territoriale de Chambéry, à l'immeuble Saint-Sébastien et à l'Adret. Les vélos remplacés ont été redéployés sur d'autres sites. Bientôt, les autres services ou directions pourront demander un essai de vélo d'un mois. Si l'utilisation s'avère concluante, le SMMR proposera alors l'achat du matériel adapté.

Elle en parle :

Claire FOLTZ, chef de service territorial ressources-administration générale, Délégation territoriale du bassin chambérien

En 2016, la Délégation territoriale du bassin chambérien (DTBC) a mis en place plusieurs actions pour faciliter les déplacements professionnels des agents tout en contribuant au développement durable.

Des tickets de bus sont mis à disposition pour les déplacements professionnels : la DTBC est le site qui en consomme le plus, notamment pour les agents qui réalisent des visites à domicile ou se rendent en formation sur la résidence administrative. Plusieurs vélos de service sont aussi mis à la disposition des agents. La DTBC a d'ailleurs été récompensée pour la plus forte progression dans l'utilisation du vélo électrique, et s'est vue remettre le « maillot à pois 2016 ». Lors du challenge

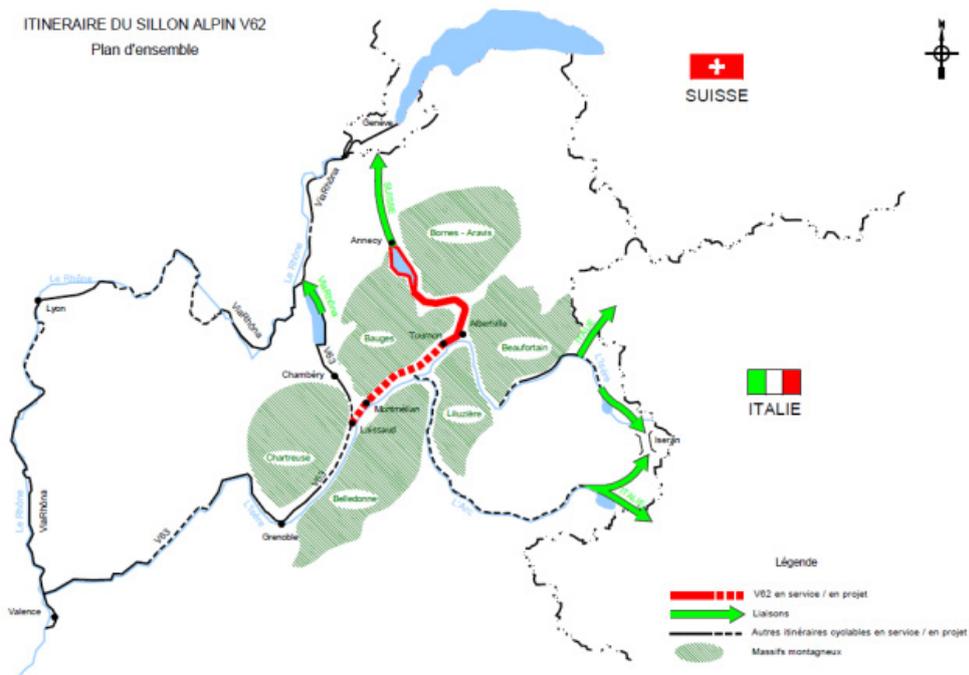


Véloroutes



Avec 66 itinéraires cyclabilisés, le Département promeut l'usage du vélo pour un usage quotidien domicile/travail, ainsi que pour le développement du tourisme avec le concours de Savoie-Mont-Blanc tourisme. Aux 3 000 km d'itinéraires balisés s'ajoutent 88 km de véloroutes en site propre et en itinéraire partagé, dont les fameuses avenues vertes chambériennes et le chemin lacustre le long du lac du Bourget.

Le Département poursuivra cette politique au-delà de 2016.



Aires de covoiturage



Le début de l'année 2016 a vu la mise en service de l'aire de Val Guiers, dimensionnée à 70 places. Située à proximité du diffuseur autoroutier A43 de Belmont-Tramonet/Saint-Genix-sur-Guiers, ce nouvel équipement a été réalisé en partenariat avec la société AREA et la Communauté de communes Val Guiers.

Actuellement, la concertation est en cours avec AREA et la Communauté de communes Cœur de Savoie pour engager la réalisation de trois nouvelles aires à proximité du réseau autoroutier et des routes départementales structurantes à Chignin, Châteauneuf et Saint-Pierre-d'Albigny. Leurs réalisations par le Département sont espérées en 2017 afin d'offrir aux usagers la possibilité de stationner en toute sécurité dans des secteurs stratégiques où la pratique du covoiturage est à favoriser.

Il en parle :

Olivier BORROT, chef du service prospective et coordination, Direction des routes



Les études, les procédures et la concertation locale se poursuivent en 2016 afin d'aménager de nouveaux tronçons à partir de 2017, notamment sur la véloroute V 62 du sillon alpin telle que représentée sur la carte ci-dessus. La prochaine tranche de travaux envisagée concernera le tronçon entre Tournon et Sainte-Hélène-sur-Isère.

Sur la ViaRhôna, devenue « Eurovélo 17 » grâce à son classement au réseau européen des véloroutes voies vertes, la perspective est de réaliser une passerelle entre La Balme et Virignin, en partenariat avec la Région, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et le Département de l'Ain. Cette passerelle permettra d'assurer une continuité sécurisée en franchissant le Rhône naturel et en reliant les départements de l'Ain et de la Savoie.

L'année 2016 a été mise également à profit pour créer un comité d'itinéraire commun aux deux véloroutes des Préalpes et Grand Lac (itinéraires V 62 et V 63 du schéma national des véloroutes voie vertes), sous l'égide de l'Association des Départements et Régions cyclables, dont la vocation est d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et des acteurs touristiques de la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie.



Optimiser les déplacements : 2 exemples

Plusieurs services réfléchissent à l'optimisation de leurs déplacements. En 2016, deux exemples illustrent particulièrement cette démarche :

- dans le cadre de l'optimisation des patrouilles de viabilité hivernale, la Direction des routes travaille à l'organisation des tournées de sécurité réalisées par les agents. Il s'agit de les adapter plus finement aux conditions climatiques et aux risques de formation de verglas.

Ces patrouilles ne seront plus réalisées systématiquement mais après analyse des prévisions météo ou sur constat de risque avéré. Par ailleurs, les circuits de patrouille sont revisités. Les enjeux sont de réduire le nombre de kilomètres parcourus et d'éviter des traitements inappropriés, tout en améliorant l'efficacité du service ;

- de la même manière, Savoie-biblio travaille à l'optimisation des circuits de navette. Le service prête chaque année aux bibliothèques du réseau 300 000 ouvrages, répartis sur 5 sites sur les deux Savoie. En 2015, il a engagé un travail avec un cabinet extérieur pour optimiser les déplacements.

L'enjeu est de mettre en place une collection unique mais accessible par le biais du seul centre de rattachement de chaque bibliothèque. Les ouvrages seront donc déplacés sur de moins grandes distances. Les navettes inter-centres hebdomadaires vont ainsi devenir bimensuelles.

Pour mémoire, une navette inter-centre réalise près de 500 kilomètres par déplacement. A l'avenir, une possibilité pour optimiser encore les déplacements



serait de désigner des points de desserte sur le territoire, auprès desquels les bibliothèques du réseau viendraient chercher les ouvrages réservés.

Soutien au territoire

Le Département soutient les collectivités de Savoie dans la mise en œuvre de solutions de mobilité douce. Ainsi, en 2016, il a financé :

- le dispositif d'autostop sécurisé en Tarentaise,
- des animations à destination des publics scolaires et des entreprises, menées par l'Agence écomobilité de Chambéry métropole,

- une étude sur la mobilité pour la Communauté de communes Cœur de Savoie et le Syndicat du Pays de Maurienne,
- la réalisation des études pour la création d'un itinéraire cyclable en Maurienne.





Soutenir la filière bois



En Savoie, les forêts couvrent 203 000 hectares soit 34% du territoire, répartis comme suit :

- forêt communale (43%)
- forêt privée (57%)

Le soutien aux propriétaires de forêts privées et publiques ainsi qu'aux entreprises est une compétence qui a été transférée en 2014 à l'Assemblée des Pays de Savoie (APS), devenue Conseil Savoie Mont-Blanc. Ces aides s'articulent aujourd'hui en trois axes :

- accompagner la mobilisation des bois,

- aider à la restructuration foncière des forêts privées,
- aider les entreprises à se moderniser pour répondre aux besoins du marché.

Un dispositif d'aide reste en gestion directe au sein du Département de la Savoie : « **Forêts d'avenir** ». Il consiste à favoriser les travaux de boisement et reboisement pour les propriétaires privés afin d'enrichir leurs forêts et améliorer le capital forestier (en 2015 : 59 dossiers, pour 25,5 hectares aidés).

Le Département possède **891 hectares de forêts soumises au régime forestier**. Elles proviennent de legs des Comtes de Savoie au XIIème siècle. Ces forêts se situent dans le Massif des Bauges sur les communes d'Aillon-le-Jeune, Jarsy et Plancherine, ainsi que 80 hectares sur la commune de Seythenex en Haute-Savoie.



Il en parle :

Marc-Jean ROBERT, technicien des forêts et de la filière bois, Direction des politiques territoriales



Toutes les forêts du Département sont labellisées PEFC². 80% sont situées en zone Natura 2000. Ce sont des forêts productives, composées de futaies irrégulières de hêtraies-sapinières, situées entre 800 et 1 400 mètres d'altitude, avec des enjeux de protection, de réserve de biodiversité, de paysage et d'accueil du public.

Ces forêts sont soumises au régime forestier et donc gérées techniquement par l'ONF. Le Département en assure la gestion administrative et financière.

*Le budget annexe des forêts départementales s'élève à **320 000 €**. C'est un budget équilibré par les ventes de bois qui représentent plus de 95 % des recettes. En effet, chaque année, les travaux de récolte permettent de mobiliser **4 000 à 5 000 m³ de bois d'œuvre et de bois-énergie**, vendus principalement à des scieurs savoyards. Par exemple, en 2015, 130 tonnes de bois provenant des travaux effectués par le TDL d'Albertville-Ugine sur le chantier des Gorges de l'Arly ont été vendues à la Ville de Chambéry, pour un montant de 2 813 €, afin d'alimenter le réseau de chaleur de la commune.*

² La certification PEFC définit des règles de gestion durable de la forêt en conformité avec les exigences internationales PEFC, cette certification est plus exigeante que les contraintes réglementaires nationales.



Le développement du chauffage bois dans les bâtiments du Département

Lorsqu'il rénove ses installations de chauffage, le service construction de la DBMG mène une réflexion pour le choix du mode de chauffage le mieux adapté.

Ainsi, à Beaufort, le bâtiment qui regroupe le **Centre d'Exploitation**

(CE) et le Centre polyvalent d'action sociale (CPAS) a été raccordé au réseau bois de la ville pour 18 500 €.

Le nouveau CE de Bozel a été équipé d'une chaudière à granulés bois.



La forêt comme outil de protection contre les avalanches

Avec **un tiers des routes départementales à plus de 1 000 m d'altitude**, la protection des biens et des personnes contre les avalanches est un enjeu central pour le Département. Depuis 2006, le Département s'est tourné vers les techniques de **génie végétal** pour stabiliser les glissements de terrain. Les grands principes de fonctionnement sont :

- d'implanter et gérer la forêt pour stabiliser le manteau neigeux,
- de structurer la forêt pour renforcer son rôle de protection,
- de protéger les jeunes plants en stabilisant le manteau neigeux

par un modelage du terrain et la pose de trépieds en bois.

En 2016, un **accord-cadre à bons de commande de travaux de stabilisation du manteau neigeux ou de glissements superficiels par génie végétal** a été attribué à l'Office national des forêts (ONF). Cet accord-cadre annuel est renouvelable trois fois, et déjà, plusieurs chantiers sont en cours de réalisation :

- la stabilisation du manteau neigeux à Plan des Mains (RD91b Champagny-en-Vanoise) pour un montant de 38 000 €,



- la stabilisation du manteau neigeux à Méribel pour un montant de 11 600 €,
- la stabilisation du manteau neigeux à La Plagne pour un montant de 6 000 €,
- la stabilisation d'un glissement superficiel amont à Valmenier (RD215a) pour un montant de 50 000 €,
- différents entretiens de sites déjà équipés pour un montant de 5 000 €.

Le Département aide le développement de la filière bois sur les territoires

Dans le cadre des Contrats territoriaux de Savoie, le Département soutient le développement de la filière bois, et notamment, en 2016, il mobilise près de 150 000 € pour :

- la mobilisation du bois énergie en Maurienne,
- la réalisation d'animations autour de la forêt sur les territoires Cœur de Savoie, Chambéry et APTV,

- les bourses forestières, qui ont pour objectif de regrouper les parcelles pour améliorer la gestion des parcelles privées,
- l'animation de la charte forestière sur Chambéry et Cœur de Savoie,
- les animations autour de la forêt publique en Tarentaise,
- la réalisation d'une étude pour la réalisation d'une plateforme bois énergie, sur Arlysère.

Dans le cadre du Fonds d'équipement des communes, le Département encourage les collectivités à réaliser des études d'opportunité du choix de l'énergie lorsqu'elles font le projet de modifier leur type de chauffage, et soutient financièrement la réalisation de chaufferies bois ou le raccordement aux réseaux de chaleur bois.



Développer les circuits courts et soutenir une alimentation de qualité

Le Département promeut le développement des circuits courts et d'une alimentation de qualité, via sa compétence restauration des collèges, sa compétence sociale, mais aussi par son action de soutien au territoire.

Alimentation écoresponsable dans les collèges

Le projet de restauration écoresponsable repose sur **une approche intégrée de l'ensemble de la chaîne de restauration** : de la préparation des menus, en passant par l'achat des denrées alimentaires, le service, la dégustation, mais également la gestion des déchets produits. La Direction des collèges développe depuis plusieurs années de nombreuses actions pour améliorer les qualités gustatives et nutritionnelles des repas des collégiens, dans un souci de circuits courts et dans un budget maîtrisé.

Par exemple, **des formations de cuisiniers** sont réalisées sur le respect de l'équilibre alimentaire, la cuisson basse consommation de nuit, ou sur les techniques de cuisine de produits issus de l'agriculture biologique. **Un menu « alternatif »** sans viande est proposé environ six fois par an par l'Atelier culinaire départemental (ACD).

Celui-ci travaille également sur la **qualité nutritionnelle des matières premières** et propose **des céréales complètes** ou semi-complètes, si possible issues de l'agriculture biologique. La vinaigrette est faite maison et composée de plusieurs huiles permettant d'équilibrer les apports en acides gras, oméga 3, 6 et 9. Le sel d'assaisonnement a été

remplacé par du sel de Guérande, 100% naturel, non raffiné et non transformé. A la rentrée 2016, l'ACD a remplacé le sucre dosette raffiné blanc, par un sucre de canne non raffiné issu de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

En 2014, le Département a porté un projet dans le cadre **d'un programme européen ALCOTRA³**, sur **l'alimentation écoresponsable**. Il était décliné en deux axes : la lutte contre le gaspillage dans les collèges et l'introduction de produits locaux dans les restaurants scolaires. Le projet concernait trois collèges pilotes (Le Beaufortain à Beaufort, Les Frontailles à Saint-Pierre-d'Albigny et Perrier de La Bâthie à Ugine), l'ACD et ses dix collèges satellites.

Ce programme a permis **la dotation des trois collèges pilotes en matériels pédagogiques (tables de tri sélectif et « gachi'pain ») permettant la sensibilisation des collégiens au gaspillage alimentaire.**



Deux matériels itinérants ont été également achetés pour être mis à disposition des collèges qui le souhaiteraient. Ainsi, d'autres collèges engagés dans des actions de sensibilisation ont profité de ces équipements pour mener des actions pédagogiques ciblées : Marlioz à Aix-les-Bains, Le Revard à Grésy-sur-Aix, Charles Dullin à Yenne, Val Gelon à La Rochette, Jules Ferry et Louise de Savoie à Chambéry...

Au total, environ **45 000 €** ont été investis en matériel pour lutter contre le gaspillage alimentaire, grâce au projet ALCOTRA.

Deux formations, en mai 2014 et juin 2015, ont été organisées avec les cuisiniers et aide-cuisiniers du Département (50 agents formés),



pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, le collège Marlioz à Aix-les-Bains et l'ACD ont participé à **une étude sur le coût complet du gaspillage alimentaire en restauration collective**, réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en janvier 2016.

Trois collèges de Savoie se sont volontairement engagés dans un appel à projet de l'ADEME sur la lutte contre le gaspillage

alimentaire dans la restauration scolaire. Il s'agit des collèges de Maistre à Saint-Alban-Leyse, Edmond Rostand à La Ravoire et Marlioz à Aix-les-Bains.

Les collèges sont accompagnés par Unicités (association mettant en place le dispositif du Service Civique) pour réaliser un travail de diagnostic, d'animation et de sensibilisation des collégiens.



Elle en parle :

Nathalie LESAGE, responsable de l'unité restauration, Direction des collèges

Le programme ALCOTRA a permis de réaliser des investissements dans du matériel permettant de travailler des produits bruts pour favoriser l'approvisionnement direct auprès de producteurs locaux (matériel de coupe de légumes, éplucheuse à légumes, ...) pour environ 65 000 €.

Ce programme s'est aussi traduit par une mission d'identification de fournisseurs (le sourçage⁴) réalisée par le chargé de projet de la Direction des collèges avec un accompagnement d'un bureau d'études spécialisé, A3 Consult. Elle a permis de constituer une base de données de producteurs locaux capables d'approvisionner l'ACD et de réaliser des tests pour les produits suivants :

- les produits laitiers, et notamment les fromages de Savoie (via le groupement d'achat), et les yaourts (1 jour par semaine),
- les salades,
- la viande, avec environ un service par mois de viande de bœuf locale (et parfois bio),
- le pain, dans le cadre du groupement de commande.

Une réunion avec un juriste a été organisée en mars 2015, avec les gestionnaires des trois collèges pilotes (Le Beaufortain à Beaufort, Les Frontailles à Saint-Pierre-d'Albigny et Perrier de La Bâthie à Ugine), afin de repreciser les conditions juridiques d'achat de produits locaux.

Dans le cadre de la valorisation des produits issus des circuits courts, la Direction des collèges organise, en lien avec l'Association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes (AFTA_{lp}), au cours de l'année scolaire 2016-2017, des manifestations visant à soutenir les filières des fromages traditionnels de Savoie sous signe de qualité Appellation d'origine protégée (AOP) ou Indication géographique protégée (IGP), auprès de l'ensemble des acteurs de la restauration (collégiens, équipes de direction et agents des collèges). Cette initiative, d'un montant de 10 000 €, est intégralement financée par le Département (animations, achats des fromages...).

La Direction des collèges a participé à la première réunion «la Région dans mon assiette» organisée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en juillet 2016, fixant les orientations pour développer l'approvisionnement local.



³ ALCOTRA, Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière, est un des programmes de coopération transfrontalière européenne. Il couvre le territoire alpin entre la France et l'Italie.

⁴ Sourçage : processus qui consiste à rencontrer les entreprises afin d'évaluer leurs compétences en vue d'un marché public, dans le respect des principes de la commande publique, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.



Alimentation et cohésion sociale

La promotion d'une alimentation équilibrée et de qualité à tous les âges de la vie fait partie des missions traditionnelles de l'action sociale.

Par exemple, les Centres permanents d'action sociale (CPAS) prodiguent des conseils sur l'alimentation lors des consultations de nourrissons et des permanences de puériculture sans rendez-vous.

Le CPAS de Moûtiers pilote un groupe allaitement, une fois par mois. La sage-femme et la puéricultrice accompagnent les mamans qui rencontrent des difficultés ou souhaitent échanger autour de l'allaitement.

La Délégation territoriale de Maurienne travaille également sur la promotion d'une alimentation saine et équilibrée pour les jeunes enfants. Les travailleurs médico-sociaux animent à Modane et Saint-Jean-de-Maurienne **des groupes de soutien à la fonction parentale**, qui traitent de sujets concrets, comme l'alimentation.

Depuis deux ans, **la Délégation territoriale d'Aix-les-Bains** travaille sur le sujet de la **prévention**

de la dénutrition chez la personne âgée, dans le cadre du schéma départemental personnes âgées, en partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS). Il s'agit de réaliser un diagnostic et de mobiliser les partenaires.



Au lancement du projet, dix rencontres ont été organisées avec les aides à domicile du territoire pour les sensibiliser à la question.

Par ailleurs, une « lettre du clic » a été rédigée pour sensibiliser les professionnels à la démarche. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des médecins généralistes pour les informer du projet, en partenariat avec l'Ordre des médecins. Une « lettre des aidants » a été envoyée à 500 familles, pour les alerter sur la problématique. Enfin, une conférence a été organisée.

En 2015, le projet est entré dans une deuxième phase, avec la construction d'un module de formation, financé par l'Agence régionale de santé (ARS). Deux groupes rassemblant une quinzaine d'aides à domicile ont été formés sur trois journées. Un outil de repérage a été construit.



En septembre 2016, un bilan de l'expérimentation a été réalisé. L'enjeu est désormais de compléter et de poursuivre cette action.

Ce travail est mené en lien avec les partenaires médicaux et paramédicaux.





Elles en parlent :

Christine SOLEIL, médecin,
et **Dominique VANNIER**, infirmière de PMI, CPAS
de Moutiers, DT Tarentaise



Le CPAS de Moutiers, grâce à la mobilisation des agents, a intégré un projet désigné sous le terme de PACAP (Petite Enfance Alimentation Corpulence Activité Physique), porté par les collectivités locales, avec le soutien de l'Agence régionale de santé.

Ce projet a pour objectif de **prévenir l'obésité pédiatrique**. Le CPAS accueille une diététicienne, qui tient des permanences pendant les permanences de puériculture, une fois par trimestre. Ces permanences sont gratuites et sans rendez-vous.

Par ailleurs, une demi-journée d'animation avait été organisée en octobre 2015 **pour les parents et leurs enfants**, avec les partenaires du territoire. Des ateliers étaient proposés, autour du goût, des différents groupes d'aliments. La puéricultrice du Département intervenait dans un atelier sur la diversification alimentaire des tout-petits. Suite à une importante participation, le renouvellement de cette action sur une journée a été souhaité. Des groupes de travail ont été mis en place dès septembre 2016 pour l'organiser.

Le Département soutient le développement des circuits courts dans les territoires

A travers le pilotage d'un programme européen et des Contrats territoriaux de Savoie, le Département aide les acteurs savoyards à développer les circuits courts sur le territoire.

Par exemple, il soutient la démarche engagée avec l'abattoir de Maurienne : l'opération « la Maurienne dans l'assiette » et le poste de technicien correspondant.

Au total, ces aides s'élèvent à 47 000 €.





Promouvoir les achats socialement et écologiquement responsables

L'élaboration du schéma des achats écologiquement et socialement responsables



Depuis plusieurs années, le Département intègre des critères sociaux et environnementaux dans ses marchés publics. En 2016, le Département s'est saisi de l'opportunité proposée par la loi relative à l'économie sociale et solidaire pour se lancer **dans l'élaboration d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**. Ce schéma sert les objectifs suivants :

- améliorer son fonctionnement (transversalité entre les services, partenariat avec le territoire),

- faire des économies (rationalisation de l'achat, mutualisation),
- montrer l'exemple et inciter les acteurs économiques à intégrer le développement durable dans leur production.

Pour le premier schéma, les élus ont retenu 4 objectifs :

- favoriser l'accès à la commande publique pour les PME,
- intégrer des clauses sociales (insertion/handicap) dans les marchés publics,

- améliorer la performance de nos achats, dans le souci de bonne gestion des deniers publics,
- intégrer les questions environnementales et énergétiques dans l'achat public.

Des groupes de travail se sont réunis en 2016 et d'autres se tiendront en 2017 pour préciser la déclinaison de ces quatre objectifs. Cela n'empêche pas les services d'intégrer d'ores et déjà des clauses sociales et environnementales.



Elle en parle :

Séverine JAUSSEN, chef du service moyens généraux, direction des bâtiments et moyens généraux

Le 1^{er} juillet 2016, le nouveau marché de nettoyage des locaux est entré en vigueur sur plus de 80 sites du Département. Dans le cadre d'une démarche développement durable, ce marché a été entièrement revu. Les besoins ont été redéfinis, pour mieux calibrer les prestations par type d'espace et par site, les produits demandés étant écolabellisés (à l'exception des désinfectants pour les locaux qui accueillent des nourrissons), et le travail « en journée » étant introduit sur les sites qui n'accueillent pas de public. Il s'agit d'autoriser le prestataire à réaliser ses interventions durant les horaires de travail des agents, entre 7h et 20h. L'objectif est d'éviter les temps fractionnés et de proposer des plages d'intervention plus conciliables avec une vie de famille.

Le déploiement de ce marché nécessite un accompagnement des agents du Département, afin de ne pas percevoir ce changement comme une gêne. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'accompagner les entreprises prestataires vers cette nouvelle pratique.



Les clauses d'insertion

Depuis 2014, le Département travaille au développement des clauses d'insertion dans ses propres marchés et ceux de ses partenaires. Pour structurer l'offre d'insertion en s'appuyant sur les ressources du territoire et en participant à leur développement, le Département a recruté en 2015 une chargée de mission, avec le soutien du Fonds social européen.

Le développement des clauses d'insertion s'articule autour de 3 axes :

- le développement des clauses d'insertion dans les marchés du Département,
- l'appui aux collectivités pour l'intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés,
- l'animation, en partenariat avec la DIRECCTE⁵, d'un réseau départemental pour promouvoir et développer les clauses.

En interne, le Département disposait déjà de deux marchés d'insertion et de qualification ayant comme prestation support la collecte des déchets sur le bord de routes et vélo-routes départementales. Ces marchés ont permis la réalisation de 1 963 heures d'insertion en 2015 et ont été affermis dans les mêmes conditions en 2016.

En 2015, un premier marché a intégré une clause sociale prévoyant 1820 heures d'insertion : le marché de réfection des seuils de l'Arly, piloté par la Direction des routes. Sur ce marché attribué en janvier, plus de 900 heures d'insertion ont été réalisées depuis juin 2016.

Durant l'année 2016, les services ont intégré des clauses d'insertion au titre de l'article 38 de la nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Ces clauses s'appliquent principalement sur des marchés routiers, portés soit par la Direction des routes, soit par des Territoires de développement local (TDL). Deux marchés contenant des clauses ont été attribués en 2016 :

- réhabilitation du Pont Mezet (ou Pont neuf) (1120 heures sur 2 lots),
- sécurisation du carrefour de Landrecin (350 heures).

Deux autres marchés forfaitaires préparés en 2016 prévoient des clauses. Le début des travaux est prévu en 2017 :

- sécurisation entre le carrefour des Prés Rus et l'entrée d'agglomération d'Albens (140 heures),

- réfection de l'encorbellement de la Balmette (480 heures).

Enfin, trois accords-cadres à bons de commande « clausés » en 2016 entreront en vigueur en 2017 :

- travaux d'entretien et petits investissements sur routes départementales et dépendances du TDL d'Aix les Bains,
- réalisation d'enduits superficiels d'usure sur l'ensemble du département,
- réalisation d'enrobés coulés à froid sur l'ensemble du département.

A travers l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés, l'enjeu pour le Département n'est pas seulement le nombre d'heures d'insertion réalisées : grâce au travail d'accompagnement mis en place par la chargée de mission clauses sociales, le Département privilégie les parcours longs, en s'appuyant sur les partenaires de l'insertion.



⁵ DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



Elle en parle :

Brigitte MASSON, chargée de mission clauses sociales,
délégation départementale de la cohésion sociale



L'année 2016 a consisté à **asseoir les procédures internes** pour intégrer des clauses d'insertion dans les marchés.

Un groupe de travail avec les services juridiques et les services opérationnels s'est réuni deux fois en 2016 pour définir l'articulation interne sur ce sujet.

Plusieurs outils ont été développés :

- une nouvelle fiche d'opération,
- une note d'opportunité spécifique aux clauses d'insertion pour chaque marché à lancer.

L'année 2016 a également permis **la mobilisation des décideurs** (présentation des clauses le 23 février en Comité de direction et le 5 avril en Commission d'appel d'offre (CAO)). Cette démarche de structuration des procédures s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

Le Département assure aussi l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés d'autres collectivités ou organismes publics et leur suivi dans le cadre de conventions.

En 2016, il a travaillé avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'intégration de clauses emplois dans les travaux de restructuration et d'extension des ateliers du Lycée René Perrin à Ugine (6 440 heures prévues sur 9 lots). Ces travaux commenceront en 2017.

Par ailleurs, il assure pour le compte de la Direction interdépartementale des routes (DIR) Centre-Est le suivi de la clause d'insertion sur les travaux de génie civil de la galerie de sécurité du tunnel du Siaix. Environ 900 heures d'insertion ont été réalisées en 2016 sur ce chantier par un jeune de moins de 26 ans accompagné par une entreprise de travail temporaire d'insertion.

Le Département soutient également les territoires dans la structuration de leur démarche d'insertion. En qualité d'organisme intermédiaire, gestionnaire d'une subvention globale du Fonds social européen, **il a lancé en 2016 un appel à projet pour développer les clauses sur le territoire savoyard**, auquel Chambéry métropole et Aix-les-Bains ont répondu. L'objectif est de financer des postes de chargés de mission clauses sociales dans les collectivités pour faciliter leur mise en œuvre.

Le Département a co-organisé avec la DIRECCTE **trois réunions sur les clauses sociales avec une vingtaine de partenaires** (représentants des entreprises, des collectivités porteuses de démarches de clauses, des services publics de l'emploi). Lors de ces réunions, plusieurs sujets ont été évoqués : la mise en place du réseau, l'organisation locale, les entreprises et les clauses sociales. En parallèle, un réseau technique des chargés de mission clauses sociales de Savoie a été mis en place pour le partage d'information et l'harmonisation des pratiques. Il complète les réseaux régional et national auxquels le Département participe.

Enfin, **une convention de coopération avec Pôle emploi**, déclinant une convention régionale, a été signée en 2016 afin de répartir les rôles entre les partenaires.



Autres engagements du Département sur le développement durable

Au-delà des cinq priorités fixées par les élus, le Département s'engage sur de nombreux autres chantiers en matière de développement durable.

Ce chapitre en présente quelques-uns, sans rechercher l'exhaustivité.



Soutenir la parité entre les hommes et les femmes

Elaboration d'un rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Depuis 2015, le Département a pour obligation de réaliser un rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Au-delà de la politique engagée en interne par la Direction des ressources humaines, les directions du Département s'engagent sur le territoire pour promouvoir l'égalité entre Savoyardes et Savoyards.



Il en parle :

Antoine LE ROUX, directeur général adjoint ressources et moyens

Le Département a choisi de faire de cette obligation une opportunité pour mettre à l'agenda la question de la parité. Cette réflexion s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail, en ciblant notamment la conciliation vie privée-vie professionnelle.

Plusieurs actions sont engagées dès 2016 :

- l'intégration dans le bilan social d'une nouvelle partie dédiée à la parité, avec la mise en place d'indicateurs genrés,
- la mise en place d'un comité de suivi, avec la Vice-présidente en charge des ressources humaines, des représentants des directions et des représentants du personnel,
- la réalisation d'un film pour communiquer sur les stéréotypes de genre dans les métiers du Département.



Intégrer les égalités dans le processus d'insertion et d'emploi

La Délégation territoriale de Tarentaise a fait le constat de la difficulté pour des femmes, notamment avec des enfants en bas âge, de se projeter vers l'insertion professionnelle (emploi ou formation). Des freins, autant de la part des usagers que des professionnels qui les accompagnent, ont été identifiés.



Elle en parle :

Catherine TERRAZ, chef de service cohésion sociale, délégation territoriale de Tarentaise

Suite à ce constat, la DT a mis en place un projet en deux temps :

- création d'une formation-actions pour une dizaine de femmes sur 8 semaines, pour les accompagner vers l'emploi. La formation a abordé plusieurs sujets : la mobilité, la garde des enfants, l'estime de soi, le repérage des entreprises du territoire, l'aide à l'élaboration d'un CV et la représentation du monde de l'entreprise. Le bilan est très positif puisque des participantes ont trouvé un emploi à l'issue de la formation ;
- mise en place de deux journées de sensibilisation et de professionnalisation des travailleurs sociaux sur l'intégration de l'égalité dans les processus d'insertion et d'emploi. Les travailleurs sociaux, puéricultrices et secrétaires ont appris à appréhender les enjeux économiques sociaux et démocratiques d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes, à repérer les entreprises et le tissu économique local, à favoriser l'élargissement des choix professionnels et à identifier les freins et les moyens. De multiples intervenants étaient mobilisés (Pôle emploi, le Centre d'information sur le droit des femmes, l'Association départementale pour le développement et la coordination des actions auprès des étrangers de la Savoie, l'organisme de formation Coïncidence). Cette action innovante va être reproduite sur trois autres territoires de Savoie durant les mois à venir.





« 1914-1918 : Femmes debout », par Savoie biblio

Aujourd'hui encore, lorsque l'on évoque 1914-1918, les premiers mots qui viennent à l'esprit sont « poilus », « tranchées », « combats », « noms des batailles, des généraux », « taxis de la Marne », « horreurs », mais très peu de termes pour désigner le rôle et la participation des femmes durant cette période.

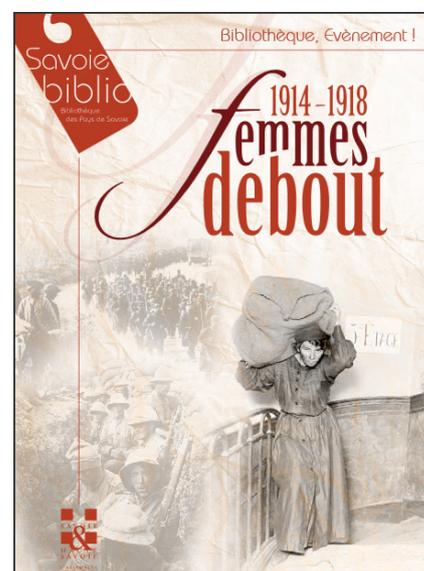
En effet, rares sont les renseignements précis et les témoignages parvenus jusqu'à nous. Les soldats ont beaucoup écrit et leurs carnets, leurs lettres ont été précieusement conservées par les familles. Les femmes ont répondu mais leurs missives sont trop souvent restées sur les champs de bataille, dans les tranchées et les garnisons.

Ainsi, Savoie-biblio a souhaité mettre en lumière celles qui ont vécu à l'arrière, celles dont le quotidien et le courage ont été, pendant longtemps, peu relatés dans les livres d'histoire.

L'exposition « 1914-1918 : Femmes debout » a comme point de départ l'appel du 2 août 1914 de René Viviani fait aux paysannes. Dès lors, le sort des françaises est scellé. A partir de cette date et jusqu'à la fin de la guerre, les femmes maintiendront non seulement l'activité des campagnes mais celle de toute la France.

Outre les documentaires, récits et films, l'exposition labellisée par la Mission Centenaire 14-18 propose,

à travers la symbolique de cinq mannequins, d'évoquer la condition et le rôle des femmes durant cette période tragique.



Ateliers de restauration de l'estime de soi, pour les femmes, et pour les hommes

La Délégation territoriale de Maurienne travaille depuis plusieurs années sur la question de l'égalité homme-femme. La DT a relancé en 2016 le groupe local contre les violences conjugales. Il s'agit d'une action partenariale réunissant tous les acteurs locaux amenés à intervenir dans les problématiques des violences conjugales. Pour soutenir les victimes, le travail en réseau est primordial et permet d'améliorer leur prise en charge.

Par ailleurs, la DT a mis en place des ateliers de restauration de l'estime de soi.

Elle en parle :

Alice LHUSSIER, chef du service cohésion sociale, délégation territoriale de Maurienne



Le manque de confiance en soi est une problématique identifiée par les travailleurs sociaux depuis longtemps. La restauration de l'estime de soi est un préalable à l'insertion professionnelle. Aussi, la DT a mis en place en janvier 2016 des ateliers à destination des personnes bénéficiant des minimas sociaux. L'objectif était de faire travailler huit femmes sur l'image de soi durant quatre séances. Si l'insertion professionnelle constitue l'objectif prioritaire, ces ateliers ont un impact à tous les niveaux de la vie courante. Cette action va être déclinée avec une formule au masculin.



Préserver la biodiversité



L'entretien des bords de route, dans le respect de l'environnement et de la santé

Dans le cadre de la modernisation des politiques d'entretien, le Service entretien et sécurité de la Direction des routes a mis en place une **expérimentation de fauchage raisonné**, en partenariat avec le Service maintenance du matériel routier (SMMR) et les Territoires de développement locaux (TDL).

Il en parle :

Laurent VALETTE, adjoint au chef de service entretien et sécurité, Direction des routes

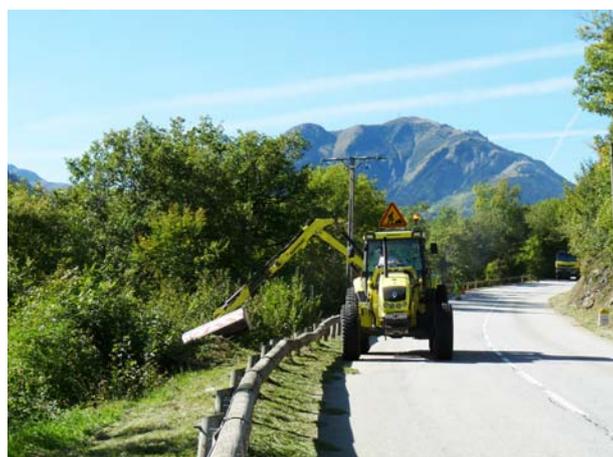


L'expérimentation porte, d'une part, sur une limitation de la largeur de la zone coupée. Les agents réalisent des « passes de sécurité » pour dégager la visibilité. En effet, le fauchage est adapté selon la zone traitée (bord de route, dégagement des carrefours, sur-largeurs dans les virages...) et a pour objectif d'assurer la sécurité des usagers avec un minimum de largeur de coupe. Les enjeux sont à la fois économiques (limiter les consommations de carburant, réduire le temps des agents consacré à cette mission...), mais aussi environnementaux (éviter la prolifération de plantes invasives, favoriser la biodiversité...).



Il s'agit de passer à une organisation fonctionnelle orientée sur le besoin et la réactivité, et non sur une démarche esthétique.

Cette évolution nécessite des changements de comportement pour les agents, qu'il faut accompagner. Cela implique également un rendu visuel des bords de routes différent, à faire également accepter. Si l'expérimentation est poursuivie, une communication auprès des Savoyards devra être réalisée.



Le deuxième aspect de l'expérimentation porte sur la hauteur de la coupe afin de retarder la reprise de la végétation. Jusqu'à présent, les hauteurs de coupe varient entre 1 et 5 centimètres. L'expérimentation consiste à limiter la coupe à une hauteur comprise entre 10 et 14 centimètres, afin de favoriser une repousse lente de l'herbe et éviter la prolifération des plantes invasives. L'expérimentation a été mise en place sur cinq sites du Département, auprès d'agents motivés en adaptant le matériel. A ce jour, le matériel utilisé au sein du Département ne permet pas de couper au-delà de 10 centimètres. Les agents testent donc d'autres process, et notamment une coupe « mi-haute » à environ 8 centimètres.

L'objectif de l'évolution de ces techniques de fauche est de limiter la croissance des végétaux tout en améliorant la sécurité.



Modernisation des actions de lutte contre les espèces invasives

Depuis 2005, le Département lutte contre les espèces exotiques envahissantes, communément appelées invasives, notamment sur les bords de routes.

Quatre espèces ont été identifiées et ont fait l'objet de protocole de lutte : la renouée du Japon, le chancre coloré du platane, la grande berce du Caucase et l'ambrosie.

Aujourd'hui **de nouvelles espèces posent problèmes**. C'est le cas

de la balsamine de l'Himalaya, du solidage, du buddleia, de l'ailante, du sorgho, du séneçon, ou encore du raisin d'Amérique.

Si des produits phytosanitaires ont pu être utilisés sur certains secteurs pour lutter contre la renouée du Japon, la mise en place de la politique « **zéro phyto** » oblige le Département à réviser ses protocoles de lutte.

D'autre part, il est nécessaire pour notre collectivité de délivrer **un message clair et cohérent** sur l'ensemble du territoire et de s'inscrire dans une politique durable de lutte contre les invasives.

Ce constat a conduit la Direction de l'environnement et du paysage à mener une réflexion sur l'évaluation et la modernisation de la politique départementale de lutte contre les espèces invasives.



Renouée du Japon



Balsamine de l'Himalaya



Ailante

Elles en parlent :

Claire RAMEAUX, technicienne environnement paysage
et **Pauline PELLETIER**, stagiaire recrutée pour cette mission



Le Service a rencontré l'ensemble des acteurs savoyards ciblés pour connaître les pratiques sur ce sujet, notamment les syndicats de gestion des cours d'eau, les collectivités locales, les structures associatives (Conservatoire des espaces naturels, CBNA), la Compagnie nationale du Rhône, la SNCF, etc. Par ailleurs, des enquêtes ont été menées auprès des TDL pour réaliser un bilan des pratiques et recueillir leur perception de la thématique.

Ce projet a donné lieu à une amélioration du procédé d'inventaire cartographique départemental ce qui facilite beaucoup le travail de recensement des agents de terrain. L'objectif de cette cartographie est de garder la mémoire du terrain, de suivre l'évolution spatiale des espèces afin de pouvoir évaluer les actions à mettre en place.

Par ailleurs, il a été proposé de créer un réseau technique départemental sur ce sujet pour formaliser le partage d'expérience. L'écriture d'une politique « étoffée » est en cours. Cette démarche est incluse dans la réflexion de modernisation de la politique d'entretien des bords de route. En parallèle, la formation des agents se poursuit.

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes pose également la question de la gestion des déchets. C'est pourquoi le Département a lancé fin 2016 une expérimentation de compostage de la renouée du Japon. Le suivi scientifique qui accompagne cette démarche devrait permettre de définir un protocole adapté pour la dégradation des rhizomes⁵.

⁵ rhizome : tige souterraine vivace émettant chaque année des racines et des tiges aériennes.



Limiter la production de déchets

En matière d'éco-responsabilité, le Département a poursuivi en 2016 la mise en place des équipements, consignes de tri et dispositifs de collecte interne sur l'ensemble de ses sites administratifs de

l'agglomération chambérienne. En 2017, le dispositif devrait s'étendre aux territoires.

Pour prévenir la production de déchets, la Direction des bâtiments

et moyens généraux a remplacé l'ensemble des bombonnes d'eau installées dans les salles de réunions sur le site du Château par des systèmes raccordés au réseau.

Achèvement de l'élaboration du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP)

L'objectif de ce Plan est d'établir un état des lieux de la gestion des déchets du BTP puis de fixer des objectifs d'amélioration des pratiques aux horizons 6 ans et 12 ans. Ce Plan a été élaboré par le Département en partenariat avec les services de l'Etat (DDT, DREAL, ARS), les fédérations de BTP, les collectivités territoriales et les associations.

La loi NOTRe a transféré la compétence d'élaboration et de suivi de ce Plan aux Régions en août 2015. Malgré la perte de la compétence, la loi a prévu que les Départements ayant démarré la révision de leur Plan puissent poursuivre la démarche jusqu'à l'enquête publique et transférer ensuite le plan à la Région pour approbation.

Ainsi, le Département a réalisé en 2016 l'enquête publique sur ce document. L'Assemblée départementale a validé, par délibération du 1er juillet 2016, la transmission du plan à la Région.



Elaboration d'un marché de déchets dangereux à l'échelle du Département

Il s'agit d'une initiative du SMMR de la Direction des routes qui gère de nombreux déchets spécifiques : déchets de voirie, batteries et huiles usagées, résidus de balayage, déchets de nettoyage...

durable et compatible avec la transition énergétique.

Il en parle :

Philippe FORISSIER, animateur hygiène, sécurité et environnement



Aujourd'hui, pour chaque type de déchets, des contrats spécifiques sont passés avec des entreprises spécialisées : il est apparu nécessaire de procéder à un état des lieux des pratiques afin de pouvoir élaborer un marché global.

En effet, comme pour l'ensemble des déchets générés par les activités de la collectivité, l'amélioration de la prévention et de la gestion des déchets issus de l'activité voirie doit rentrer dans le cadre d'un modèle de gestion des moyens

Le SMMR s'est rapproché du service énergie déchets de la Direction de l'environnement et du paysage (DEP) pour imaginer un marché global, pour l'ensemble des déchets. Il a été proposé d'élargir ce marché aux déchets des TDL et de la DBMG.

En 2016, un inventaire a été réalisé par la DEP pour caractériser ces déchets. Les intérêts de cette démarche sont multiples. Au-delà du respect de la réglementation, il s'agit de trouver des solutions pour améliorer le traitement des déchets (notamment les déchets de balayage), de mieux les valoriser, d'avoir une gestion financière globale mieux maîtrisée via un marché unique à l'échelle du Département et d'améliorer la protection de l'environnement. Cela permettra aussi de faciliter le travail des agents de terrain, qui n'auront plus qu'un seul interlocuteur pour tous les types de déchets.



Préparer le Lyon Turin et accompagner le réseau ferroviaire

Compte-tenu de l'ampleur du projet Lyon-Turin, l'Etat, en partenariat avec les collectivités territoriales, a mis en place une démarche Grand Chantier, c'est-à-dire un dispositif d'accompagnement particulier pour que le chantier soit une réussite et une opportunité pour le territoire.

Pour cela, un travail de concertation avec les acteurs locaux a été réalisé. Il a abouti en 2014 à l'élaboration du programme d'accompagnement de la Maurienne, chiffré à 40 millions d'€. Ce projet a été traduit dans un document contractuel : le contrat de territoire Maurienne, établi entre

l'Etat, la Région, le Syndicat du pays de Maurienne et le Département, et signé officiellement le 30 septembre 2016. Le Département s'est engagé à le cofinancer à hauteur de 7 millions d'euros.

Le Lyon Turin en quelques chiffres :

2015 : lancement du chantier de galerie de reconnaissance de Saint-Martin-la-Porte

390 M€ coût total de ce chantier
450 emplois mi 2016 dont + de 40% d'emplois mauriennais.

8,5 milliards d'euros coût total du Lyon Turin (section transfrontalière)

2029 Fin estimée de travaux (section transfrontalière)

Il en parle :

Bernard BARNEOUD, chargé de mission Lyon Turin, Direction générale adjointe de l'aménagement



Le Contrat de territoire Maurienne entre désormais en phase opérationnelle. Par exemple, des opérations d'investissement sont engagées, comme la requalification des centres-bourgs, une opération de requalification et mise en sécurité des abords de la gare de Saint-Avre, et un chantier sur la prévention du risque inondation de l'Arc.

Par ailleurs, deux actions structurantes à l'échelle de la vallée pourront être lancées cette année : le développement de la filière cyclable, et la candidature de la Maurienne pour la mise en place d'un dispositif TEPOS (territoire à énergie positive).

Enfin, les opérations liées à l'hébergement des salariés des chantiers sont en phase de lancement. L'objectif est de pouvoir accueillir les 2 000 travailleurs attendus, en agissant sur la mobilisation des hébergements existants dans le tissu local, avec des requalifications de certains logements à prévoir.

Protection phonique

En partenariat avec l'ADEME et SNCF Réseau, le Département conduit deux opérations de protection contre le bruit aux abords des voies ferroviaires :

- une première, lancée en 2010, le long de la ligne Montmélian-Modane. 15 millions d'euros, dont 10 % financés par le Département, ont été investis

dans la construction de murs anti-bruit et des rénovations de façades sur 4 communes. Un avenant a été signé en novembre 2015, afin de traiter les points noirs de bruits sur les 17 autres communes le long de cette ligne ferroviaire, soit 220 logements,

- une deuxième, lancée en 2016, sur l'étoile ferroviaire

d'Aix-les-Bains (ligne Aix - Culoz, Aix - Annecy et Aix - Chambéry), afin de traiter 120 logements (situés hors des agglomérations d'Aix-les-Bains et de Chambéry). Ces travaux sont financés à hauteur de 20 % par SNCF Réseau et de 80 % par l'ADEME.



Promouvoir la lecture publique

La lecture publique est une compétence obligatoire des Départements. Depuis 2001, la Savoie et la Haute-Savoie ont créé une bibliothèque bidépartementale, un cas unique en France.

La politique est portée par le Conseil Savoie Mont-Blanc. Savoie-biblio est administrée par un comité de pilotage au sein duquel siègent un élu et le Directeur général des services de chaque Département.

Les bibliothèques sont le premier équipement culturel au niveau territorial. C'est l'un des seuls lieux culturels gratuits largement ouverts au public. C'est un lieu intergénérationnel, où s'ouvre une offre culturelle, mais il s'agit aussi d'un lieu de formation et de recherche d'emploi.

Par délibération du 12 février 2015, l'Assemblée des Pays de Savoie, devenue le Conseil Savoie Mont-Blanc, a adopté le plan

de développement de la lecture publique 2015-2020, comportant trois grands axes :

- structurer le réseau de lecture publique à l'ère des intercommunalités,
- affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social,
- adapter les services aux besoins et pratiques des usagers.

Pour accompagner et développer le dynamisme des territoires autour de la lecture publique, Savoie-biblio a mis en place plusieurs dispositifs et aides spécifiques aux manifestations. Théâtralire, alTerre ado, Mois du film documentaire sont des manifestations créées et portées par Savoie-biblio.

Savoie-biblio accompagne également plusieurs prix et sélections en lien avec des manifestations : prix Rosine Perrier, sélection Lettres frontière, sélection



Premier roman, prix La Vache qui lit (Grand-Bornand)...

Le Conseil Savoie-Mont-Blanc, via Savoie-biblio, accompagne une trentaine de manifestations autour du livre sur des thématiques et pour des publics variés. 170 000 € de subventions leur sont accordées en 2016.

Savoie-biblio travaille aussi sur le développement de la lecture publique au service du lien social. Par exemple, il porte l'action « Premières pages », qui s'adresse aux tout-petits, et a pour objectif de leur faire découvrir l'univers du livre, ainsi que de créer des liens entre les professionnels de la petite enfance et des bibliothèques.

Savoie-biblio est en contact régulier avec les services sociaux des deux Départements (petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées, insertion) afin de susciter des partenariats avec les bibliothèques.

Enfin, Savoie-biblio intervient dans deux établissements pénitentiaires, dont celui d'Aiton ; un partenariat avec le Centre hospitalier spécialisé de Bassens et la bibliothèque municipale est également en projet.

Chiffres clés sur Savoie Biblio

57 agents dont **23** en Savoie,
1 324 000 € de budget en 2016,

5 implantations territoriales : Chambéry / Saint-Jean-de-Maurienne /
La Léchère / Annecy / Yvoire,

175 bibliothèques en Savoie

120 journées de formation gratuites organisées chaque année,
et **2 000 personnes** (salariés et bénévoles) formées,

300 000 ouvrages dans les **5 centres** pour les bibliothèques, prêtés
gratuitement chaque année aux lieux de lecture.

Ressources numériques : presse en ligne (**3 000 sources**),
autoformation (**1900 ressources**), vidéo à la demande (**460 films**).



Léguer aux générations futures un patrimoine de qualité

La préservation et la valorisation du patrimoine historique est un axe de développement durable du territoire. Il s'agit de promouvoir le territoire en s'appuyant sur la transmission de sa mémoire et de son histoire.

Intégration du développement durable dans l'évaluation du « Réseau Entrelacs – Musées et maisons thématiques de Savoie »

Il y a trois ans, le Département avait proposé aux membres du Réseau Entrelacs – Musées et maisons thématiques de Savoie d'autoévaluer leur offre culturelle tous publics et leur impact dans l'économie des territoires. L'idée était que chaque structure se situe par rapport à la

charte d'engagement du dispositif départemental sur la base d'une grille de questionnement commune. Les structures s'engageaient dès lors dans une démarche de progrès et de qualité ; les résultats de cette évaluation pouvaient engendrer une modulation de l'aide et des taux de

subvention du Département. Trois ans après, le bilan est positif : les membres se sont engagés dans des démarches de progrès, en mettant en place des actions ciblées sur les marges de progression identifiées par l'évaluation.

Il en parle :

Jérôme DURAND, chargé de mission du Réseau et des musées à la Conservation départementale du patrimoine, Direction des archives, du patrimoine et des musées (DAPM)



Cette année, la DAPM souhaitait réactualiser le questionnaire d'évaluation avec deux objectifs :

- **renforcer l'analyse des démarches de qualité** et l'inscrire dans une démarche de tourisme culturel qui intègre de façon plus transversale la problématique du confort d'usage, en associant la marque « Qualité tourisme ». Un travail de partenariat a été mené avec l'Agence touristique départementale (ATD) pour renforcer la synergie entre ces deux actions complémentaires ;
- **améliorer la prise en compte du développement durable**, en introduisant un questionnaire sur l'ensemble de ses finalités et sur la contribution de chaque structure au développement du territoire. Un travail a été mené avec la Mission développement durable pour affiner les questions soulevées par la gestion durable des établissements membres du réseau et proposer de nouvelles perspectives culturelles, touristiques et économiques. Des propositions ont été faites à l'ATD, pour améliorer également le label qualité tourisme.



Inventorier le patrimoine hydraulique

Du fait de l'abondance des cours d'eau et des dénivelés alpins, la Savoie a un **potentiel d'énergie hydraulique et de thermalisme** important. Au cours des siècles, de nombreux édifices ont été construits pour tirer profit des usages de l'eau : thermes

depuis l'Antiquité, petits édifices préindustriels, ouvrages liés aux industries électrométallurgiques et électrochimiques, grands aménagements hydroélectriques. Par ailleurs, la ressource en eau a aussi permis de structurer une filière

touristique autour du **tourisme industriel et du thermalisme**, elle devient aujourd'hui un enjeu de l'aménagement de la montagne.



Elle en parle :

Clara BERELLE, chargée de mission, DAPM



La connaissance du patrimoine hydraulique est fondamentale pour le territoire savoyard. C'est en effet un élément qui a structuré le territoire, conférant aux hommes l'énergie nécessaire pour transformer les matières premières et les aliments, pour les fournir en électricité, mais aussi pour structurer l'économie autour d'activités touristiques comme le thermalisme.

Le Département, en partenariat avec la Haute-Savoie, et sous l'égide du Conseil Savoie Mont-Blanc, recense depuis 2008 tous les édifices qui ont fonctionné ou qui fonctionnent avec de l'eau.

Cette mission est réalisée en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes qui assure le suivi scientifique et technique de l'étude.

Par ailleurs, une convention est signée avec EDF pour avoir accès aux sites industriels présents en Savoie.

Cette mission a un intérêt au titre du développement durable. L'enrichissement de la connaissance du patrimoine hydraulique est absolument nécessaire pour étudier les évolutions paysagères, économiques et socio-culturelles du territoire. Par exemple, beaucoup d'anciens moulins ont été transformés en microcentrales électriques, les propriétaires ayant gardé le droit d'eau.

Cela permet aussi d'enrichir les connaissances de la structure économique du territoire pour une meilleure prospective dans le domaine du développement durable.

La connaissance du tissu hydraulique ancien enrichit aussi les discussions actuelles qui s'engagent sur les territoires de Savoie Mont Blanc autour de l'usage de la ressource en eau.



Préserver la santé de tous les savoyards

Le nettoyage sain dans les collèges

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a introduit une obligation **de surveillance de la qualité de l'air intérieur** dans certains établissements, à la charge du propriétaire ou de l'exploitant de

l'établissement. Cette obligation sera effective le 1^{er} janvier 2020 pour les établissements d'enseignement du second degré.

Les produits de nettoyage impactent la qualité de l'air intérieur. Aussi, il s'agit de mettre en place des

mesures préventives pour anticiper la réglementation. Le principe du nettoyage sain remet en cause les pratiques et nécessite des changements de comportements. En 2016, une expérimentation a été mise en place.



Elle en parle :

Odile BONIN, conseillère ressource, Direction des collèges



Le 11 mai a eu lieu un **séminaire obligatoire sur le nettoyage sain dans les collèges**. 75 agents polyvalents des collèges, venant de 10 collèges de l'agglomération chambérienne, et 8 agents qui assurent le nettoyage du château (DBMG) étaient présents, ainsi que 7 gestionnaires et 2 agents du service conditions de travail de la DRH.

Ce séminaire a été précédé d'une **visioconférence** d'une heure pendant la journée de rentrée des agents afin de les pré-sensibiliser. Il a été suivi, les 12 et 13 mai, par **deux expérimentations dans les collèges pilotes** suivants : Côte Rousse à Chambéry et Jean Mermoz à Barby. L'objectif était de faire un diagnostic des pratiques et produits utilisés et de proposer des pistes d'amélioration.

Le Département a missionné le Docteur Weissmann, docteur en phytopathologie, spécialisé en écotoxicologie pour animer ces trois jours.

A l'issue, un **guide d'achat** a été réalisé et remis aux principaux et gestionnaires lors de la réunion de rentrée. Il donne quelques clés pour acheter des produits utiles et respectueux de la santé des agents.

La formation sera reproduite en 2017, pour l'ensemble des agents.

Enfin, le laboratoire vétérinaire testera un protocole alternatif à l'eau de javel pour la désinfection des aliments. L'enjeu est de réduire l'utilisation de ce produit, toxique et corrosif.





Ménager la santé des agents du Département

Après avoir participé à la formation sur le nettoyage sain, organisée par la Direction des collèges, les agents d'entretien de la DBMG, qui interviennent sur le territoire de Chambéry, dont les sites du château et de l'esplanade, ont engagé une démarche pour changer leurs pratiques.

Les utilisateurs des bâtiments ont aussi leur rôle à jouer, en respectant des règles de civisme et de savoir vivre.

Une campagne de communication est donc lancée, en utilisant notamment le nouvel Intranet.



Elles en parlent :

Camille MONARI, Rose-Marie ORTOLLAND, Gilberte LABEYE, Mafalda FILIPE, Otilia RIO DE ARAUJO, Catherine LAFOND, Patricia PETIT, Laurence ANTHONY et Marie FRISON (abs sur la photo), agents d'entretien, Direction bâtiments et moyens généraux

De nouveaux protocoles de nettoyage pour les bureaux sont définis, afin notamment de s'harmoniser avec le nettoyage des autres sites du Département. Ainsi, le sol et les bureaux seront nettoyés tous les deux jours.



En cas d'épidémie (grippe et gastroentérite notamment), la fréquence de nettoyage des sols et bureaux sera réduite à une fois par semaine, au profit d'une désinfection quotidienne des poignées de porte et des interrupteurs.

Par ailleurs, il est choisi de ne conserver qu'une liste restreinte de produits. Les autres seront abandonnés et détruits via les filières spécifiques.

Pour tous ces produits, le Département s'engage à privilégier des produits écolabellisés ou équivalents. Les agents s'engagent à porter leurs équipements de protection individuelle et à respecter les dosages.

Action innovante sur la santé et la précarité

La Délégation territoriale de Tarentaise a mis en place une formation de deux jours en juin et octobre 2016, animée par l'association Respect 73, qui œuvre sur la prévention autour de la santé.

L'objectif était de rassembler les professionnels autour des questions de santé, de précarité et d'exclusion, pour mieux identifier le

rôle de chacun sur ces questions et améliorer l'accompagnement des usagers.

Il s'agissait aussi d'améliorer la connaissance des professionnels sur les troubles de santé, notamment psychiatriques, et de les outiller pour mieux gérer les relations avec ce public.

Une vingtaine de partenaires

a répondu présent : l'équipe médico-sociale du Département, des représentants de l'hôpital et du centre hospitalier spécialisé de Bassens, les services d'accompagnement, le centre d'addictologie, la Mission locale jeunes, le Pélican, des structures d'insertion (Tarentaise Vanoise insertion), la CPAM.



CAP Savoie et le développement durable

Annick Cressens, élue déléguée au développement durable, a souhaité que celui-ci soit intégré comme quatrième pilier de Cap Savoie ⁷.

Aussi, il a été proposé de réaliser un test en 2016 avec:

- la Direction des collèges (politique territoriale),
- la Direction des systèmes d'information (DSI) (politique transversale interne).

Ces Directions ont été amenées à approfondir et se questionner, sur l'ensemble de leurs actions et interventions, pour œuvrer vers un développement plus durable.

⁷ Cap Savoie : engagée en 2013 sur des motifs essentiellement budgétaires, la démarche de révision des dispositifs et des politiques publiques départementales est devenue, sous le vocable de Cap'Savoie, le projet de modernisation continue de la collectivité.



La Direction des collèges

En plus des actions menées sur la restauration responsable et le nettoyage sain, présentées en amont de ce rapport, la Direction des collèges développe, en lien avec la Direction des bâtiments et moyens généraux ainsi que la Direction de l'environnement et du paysage, des actions sur l'entretien des espaces verts sans produit phytosanitaire et sur la sobriété énergétique dans les établissements.

Restauration responsable -> voir page 20

Nettoyage sain -> voir page 37

Zéro phyto

L'arrêté ministériel « Lieux publics » du 27 juin 2011 interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les cours de récréation et espaces fréquentés par les élèves dans l'enceinte des établissements scolaires. Ces produits ont en effet des conséquences :

- pour la santé (caractère neurotoxique, intoxication, ...),
- pour l'environnement : l'air, l'eau, la terre, la faune ...

Les actions mises en place au Département

Lors de sa réunion du 14 octobre 2015, la Deuxième Commission a validé un plan comportant les actions suivantes :

- former les agents,
- identifier des référents pour répondre aux questions des collèges,
- mettre à disposition des agents des ressources techniques facilement mobilisables,
- aider les collèges à communiquer autour de la démarche,
- concevoir des aménagements extérieurs « faciles » d'entretien.

Depuis octobre 2015, les principaux ont été informés de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. La Direction de l'environnement et du paysage a procédé à un recensement des stocks existants puis à leur élimination. Pour trois collèges présentant des quantités très importantes, un enlèvement par une entreprise spécialisée a été réalisé à l'automne 2016.

Une formation des chargés d'opération, notamment sur la conception des espaces verts, a été organisée le 26 septembre 2016.

Une formation des agents de maintenance à l'entretien des espaces verts sans produit phytosanitaire est prévue en janvier 2017. Elle sera l'occasion de recenser les matériels nécessaires dans les collèges.

Une communication auprès des Savoyards, via un article dans le Savoie mag, sera réalisée au printemps 2017. Ces actions sont soutenues par l'Agence de l'eau.





Economie d'énergie

Chaque année, le Département investit pour améliorer la performance des bâtiments, notamment en procédant à la mise en place de régulation des systèmes de chauffage ou en changeant de source d'énergie.

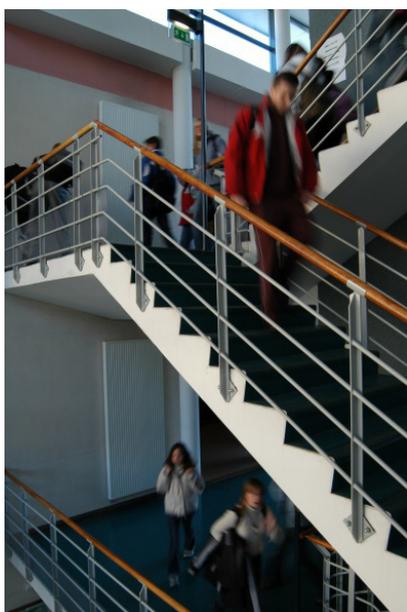
La liste des travaux réalisés est présentée en page 11 de ce rapport.

Concernant **la formation des agents des collèges**, en 2014, un séminaire des agents de maintenance a

été organisé sur la question de l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, certains collèges s'engagent de manière volontaire dans l'opération « Défi Class'Energie » pour sensibiliser les élèves aux questions énergétiques, avec le soutien du Département. En 2015, les collèges de Cognin et Aiguebelle se sont engagés dans cette démarche : une dizaine d'heures d'intervention a été proposée à

chaque établissement, auprès d'une classe pilote.



Elle en parle :

Yamina KHELIL BAILLY, directrice des collèges



L'année 2016 a été l'occasion d'établir le diagnostic de l'ensemble des projets de développement durable mené par la Direction sur les questions de restauration scolaire écoresponsable, de nettoyage, de zéro phyto ou de sobriété énergétique. Ce travail de bilan a donné lieu à des préconisations, proposées aux élus de la Deuxième commission et de la Commission permanente. Une synthèse des actions entreprises, et en cours, a été présentée lors de la traditionnelle rencontre des principaux et gestionnaires qui s'est déroulée en octobre. Pour l'année prochaine, l'enjeu est de compléter le diagnostic par le recensement des projets portés par les collèges et de suivre l'avancement du plan d'actions adopté en 2016.



La Direction des systèmes d'information



En 2016, plusieurs actions peuvent être valorisées, au titre du développement durable.

Suppression des fax

Le Service infrastructures et sécurité (SIS) procède en 2016 à la suppression de l'ensemble des fax physiques. Pour une dizaine d'entre eux, un service de fax virtuel est mis en œuvre. Fin 2016, seuls

10 appareils resteront, à la place de 120. Cela permet de limiter les impressions papier, et de réaliser des économies d'énergie et de maintenance.



Virtualisation des serveurs

Le Service postes de travail et support utilisateur (SPOTSU) procède à la virtualisation des serveurs des collèges. Parallèlement, le SIS a pour projet de supprimer les serveurs sur les sites distants pour les regrouper.

Le nombre de serveurs physiques est ainsi réduit, entraînant des économies en matière de maintenance et de consommation, limitant voire éliminant certaines installations de refroidissement.

Il en parle :

Vincent BROSSARD, directeur des systèmes d'information

Le développement durable et la Direction des systèmes d'information partagent des problématiques communes : la transversalité et l'accompagnement au changement. Le dialogue entre les deux approches est donc bénéfique.



*C'est dans cet esprit qu'ont ainsi été préconisées des améliorations. Par exemple, ont été mis en œuvre **le développement des boîtes à idées**, la réalisation **d'enquêtes d'évaluation**. Pour le lancement de concertations avec les usagers extérieurs, la DSI peut intervenir en appui d'une direction opérationnelle qui pilote et projette de mettre en place une solution.*



Valorisation du matériel, via la revente

Le SIS réfléchit à la valorisation du matériel, via sa revente sur un site de vente aux enchères. L'enjeu en matière de développement durable est de donner une deuxième vie aux produits.

Très concrètement, cette démarche pourra être mise en place dès 2017, avec notamment la vente de combinés téléphoniques, due au renouvellement du matériel téléphonique. Un inventaire est en

cours pour recenser les matériels et les volumes.

Mettre en place une nouvelle politique d'impression

Le SPOTSU développe une nouvelle politique des impressions. L'objectif est de supprimer progressivement les imprimantes individuelles au profit de copieurs multifonctions mutualisés.

Ce nouveau système permettra également de responsabiliser les agents, via la mise en place de badges nominatifs qui permettront de réaliser des tableaux de bord statistiques réguliers.

L'objectif est de réduire le nombre de copies et la consommation de papier (dans le respect de la loi relative à la transition énergétique vers une croissance verte), et de permettre, demain, d'adhérer à une gestion électronique des documents. L'investissement prévu s'élève à 1,1 millions d'euros.

La DSI dispose d'un an pour déployer et paramétrer les copieurs, et pour former les agents.



Cette action fait l'objet d'une fiche Cap Savoie.

S'affranchir des matériels autocom

Il s'agit de virtualiser les autocommutateurs (matériel qui sert à connecter une ligne interne au

réseau externe -ou éventuellement avec une autre ligne interne- pour établir la communication) en vue de

réduire les consommations. L'enjeu est de passer de 30 équipements à une machine virtuelle.

Mise en place de la visioconférence

En lien avec les objectifs du Plan climat et afin de limiter les déplacements subis des agents, la DSI va déployer la visioconférence. Dans un premier temps, la solution est déployée auprès des agents dotés d'ultraportable, des TDL et leurs correspondants les plus proches.

Cette solution permettra, au-delà de l'intérêt financier, de favoriser des économies de carburant et de temps pour l'agent. Par exemple, la suppression d'un déplacement par semaine d'un agent de Maurienne vers le château grâce à la visioconférence peut permettre d'économiser chaque année 304 litres d'essence, soit 411 €, 2,9 jours de trajet et de 32 kg équivalent CO₂.



